
Assemblée des délégués de la SSMIG

Lors de la dixième assemblée des délégués de la SSMIG du 22 avril 2021, les délégués, en raison de la pandémie de SARS-CoV-2, ont pris leurs décisions en ligne. En outre, la révision du catalogue des objectifs de formation et le «Codex des médecins» de la Société allemande de médecine interne (Deutsche Gesellschaft für Innere Medizin, DGIM) ont fait l'objet de discussions.

Les décisions de la 10^e assemblée des délégués de la SSMIG en un coup d'œil:

L'assemblée des délégués de la SSMIG a pris les décisions suivantes:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégué(e)s du 19.11.2020;
2. Approbation des rapports annuels 2020;
3. Approbation des comptes annuels et du bilan 2020;
4. Approbation du rapport de révision 2020;
5. Adoption des modifications du règlement interne de la SSMIG, à savoir:
 - a. Réglementation concernant les délégués régionaux à la formation continue: abandon de la fonction des délégués cantonaux à la formation continue.
 - b. En outre, l'article 2.2f. sur l'enquête auprès des patientes et patients «Mesure de la satisfaction des patients au cabinet médical» est supprimé, car ladite mesure n'est plus effectuée sous cette forme et une réduction des coûts ne peut plus être proposée.
6. Les délégués ont discuté le «Codex des médecins: la médecine avant l'économie», et ont exprimé leur soutien.

La protocole complet de l'assemblée des délégués est consultable sur le site web de la SSMIG, dans l'espace réservé aux membres, à l'adresse www.sgaim.ch/login